

Paulownia

# LiberTree & SereniTree

Perspective de revenu maximal.



---

L'investissement dans des produits émis par  
Treesition (ADAE France)  
présente un risque de perte en capital.

---

Durée d'investissement  
recommandée : jusqu'à 10 ans.

Nos offres de placement sont également disponibles en Franc suisse.  
Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.



Prix

## d'acquisition de l'arbre

176 €

Avec LiberTree & SereniTree, vous acquérez un arbre planté sur un terrain agricole et partagez les revenus issus de la valorisation du bois.

Nos produits d'investissement correspondent à l'acquisition d'un ou des arbre(s) de Paulownia comme bien(s) meuble(s) par anticipation donnant droit à un rendement financier à l'échéance de coupe. En acquérant un ou des arbre(s) de Paulownia comme bien(s) meuble(s) par anticipation, vous en devenez l'unique propriétaire.

Cycle de

## croissance de l'arbre

L'achat d'un Paulownia représente le cycle de croissance complet d'un arbre : de la plantation à la coupe, maximum 10 ans.

Optimisez vos revenus et contribuez à la lutte  
contre le changement climatique.

\*\*\*

Revenu

## brut potentiel

Jusqu'à 392 € (327 €\* + 65 €\*\*)

\*Basé sur un prix de revente moyen de 817€ calculé d'après 3 scénarios (Défavorable, Médian et Favorable) détaillés sur la page [Nos Produits Financiers Atypiques](#).

\*\*Sous hypothèse que le nombre d'arbres arrivés à maturité soit supérieur au nombre d'arbres mis en vente.

Perte et gain

## en capital

La somme récupérée est ainsi comprise entre 0 € à plusieurs centaines d'euros, la moins-value maximale est de 176 €, la plus-value maximale est déterminée par le prix de revente mutualisé du bois de Paulownia sur le marché.



## Quel pourrait être mon gain ?

Sous l'option LiberTree & SereniTree, vos gains seront composés de la manière suivante : jusqu'à 65 € bruts avant impôts pour l'arbre sous l'option SereniTree et 40 % du prix de revente mutualisé de votre arbre sous l'option LiberTree.

Les revenus bruts potentiels sur la parcelle sont calculés de la manière suivante :

$$65 \times \left[ \frac{\text{Nombre d'arbres à maturité}}{\text{Nombre d'arbres mis en vente}} \right] + 40 \% \times \left[ \frac{\text{Revenu total de la vente des arbres}}{\text{Nombre d'arbres mis en vente}} \right]$$

Plus-Value avant impôts :

\*Ce ratio est plafonné à 1.

Revenu - Prix d'acquisition



**817 000 €**

Revenu total provenant de la vente des arbres sur la parcelle.

**1 000 arbres**

Nombre d'arbres arrivés à maturité sur la parcelle.

**1 000 arbres**

Nombre d'arbres mis en vente sur la parcelle.



Prix de revente mutualisé des arbres au niveau de la parcelle :

$$\frac{817\,000}{1\,000} = 817 \text{ €/arbre}$$

Revenu brut avant impôts :

$$65 \times 1 + 40 \% \times 817 = 392 \text{ €}$$

Plus-value avant impôts :

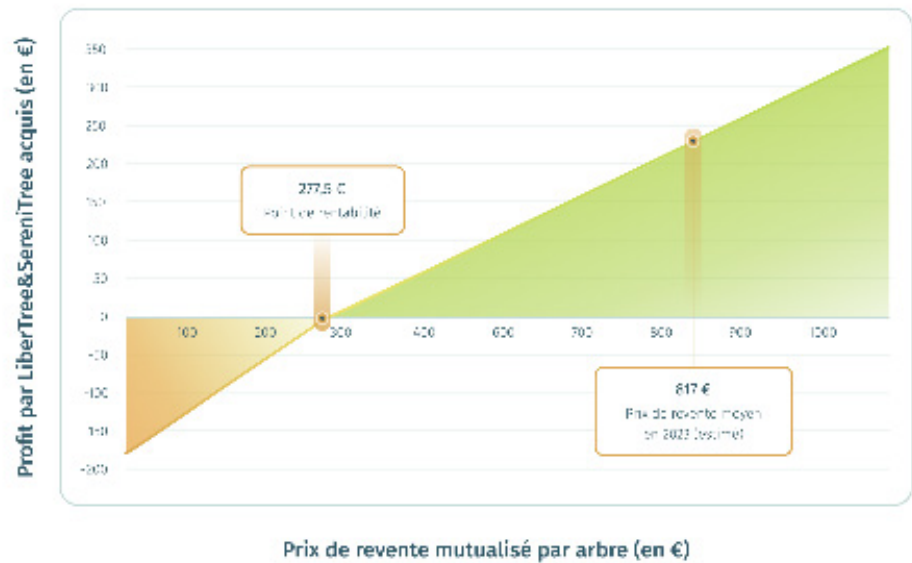
$$392 - 176 = 216 \text{ €}$$



Ces prévisions ne préjugent en rien des gains réels obtenus dans 10 ans.

# LiberTree & SereniTree

Profit en fonction du prix de revente mutualisé d'un arbre à la coupe  
(max. 10 ans)



À qui s'adressent les  
**investissements de  
Treesition ?**

Nos produits s'adressent à tous ceux qui souhaitent investir dans un produit financier respectueux de l'environnement et qui sont prêts à prendre le risque associé aux investissements dans les arbres.

Veuillez consulter notre [Note d'Information](#) avant de procéder à tout investissement.



## Plantation

sur une terre agricole



## Entretien

par l'équipe de Treesition



## Valorisation

du bois de votre arbre



## Acquisition

d'un arbre

Que comprend mon  
**investissement ?**

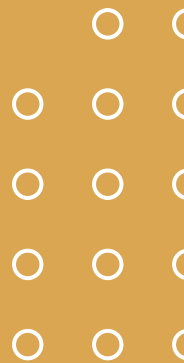
Comment sont  
**choisies les parcelles ?**

Chacune de nos parcelles (propriété ou partenariat) fait l'objet d'une étude approfondie (sol, hydromorphie, pH...) afin de déterminer si la plantation permettra d'atteindre un niveau optimal d'arbres arrivant à maturité.

Si nos agronomes considèrent que la parcelle présente un trop grand risque d'échec de croissance, alors celle-ci est rejetée.

De plus, pendant la croissance, nos agronomes viendront régulièrement vérifier la qualité de l'entretien des arbres.

## Comment seront **taxés mes gains ?**



### Résident fiscal suisse

La plus-value réalisée dans le cadre de votre investissement avec Treesition entre dans votre déclaration d'impôt sur la fortune. Cet impôt est progressif, son taux est compris entre 0,24 et 3,39 ‰ (pour mille). L'impôt de base est fixé par la législation en vigueur.

Le montant déterminé est ensuite majoré par application des coefficients annuels cantonaux et communaux.

N.B. Les impôts cantonaux et communaux ne peuvent excéder 10 ‰ (pour mille) de la fortune imposable.

### Résident fiscal belge

En Belgique, il n'existe pas encore de dispositions spécifiques aux produits financiers atypiques. Il faut s'en remettre aux dispositions générales du code fiscal.

Si l'investisseur privé utilise son patrimoine propre pour acquérir ses arbres, la plus-value ne sera pas taxable en raison de la règle de la « Gestion en bon père de famille de son patrimoine privé ».

Cependant, si l'administration devait démontrer une intention spéculative, par exemple dans le cas où l'investisseur aurait recours au crédit pour acheter des arbres en grande quantité, la plus-value pourrait être taxée au titre des revenus divers.

En conclusion, le risque de payer une taxe sur la plus-value est faible, car pour obtenir un retour sur investissement, il faut prendre patience le temps que l'arbre produise son bois. L'investisseur étant totalement passif dans le processus, il n'y a quasiment aucune chance que la situation soit considérée comme une extension vers des revenus de nature professionnelle.

### Résident fiscal français

L'administration fiscale française considère nos arbres comme des biens meubles.

Lors de la cession de biens meubles par des particuliers, si le prix de cession est inférieur ou égal à 5 000 € (CGI, Art. 150 UA, II-2°), la plus-value sur ces derniers est exonérée d'impôts.

Dans le cas d'une cession supérieure à 5 000 €, la plus-value est soumise à l'impôt sur le revenu. Cette dernière est imposée au taux proportionnel de 19 % (CGI, Art. 200B) auquel il convient d'ajouter des prélèvements sociaux (BOI-RPPM-PSOC) dont le taux est de 17,2 %. À noter, un abattement fiscal de 5 % par an est accordé à partir de la deuxième année de détention d'un bien meuble.

Chaque situation pouvant présenter ses propres spécificités, l'information partagée dans la présente section ne remplace pas l'avis d'un fiscaliste qui connaîtrait votre situation précise.

## Raisons d'investir



### Un investissement tangible

En investissant dans les arbres, vous contribuez à l'économie réelle et circulaire.



### Un investissement écologique

Les arbres contribuent à la lutte contre le changement climatique par la capture du CO<sub>2</sub> et la stabilisation des sols.



### Un investissement sociétal

Plantés sur des terres agricoles, vos arbres améliorent le pouvoir d'achat de l'agriculteur qui les accueille sur son terrain.

## Avantages & Risques

En savoir plus :

[treesition.com](https://treesition.com)



### Diversifiez et valorisez votre patrimoine

Treesition vous aide à minimiser le risque de fluctuation du marché du bois en offrant la possibilité de diversifier vos investissements et menant des études de faisabilité rigoureuses en amont des plantations. Notre expertise en gestion agroforestière associée à un suivi transparent renforce la viabilité et la stabilité des projets d'investissement.

Risque de perte totale en capital, d'inflation et d'absence de liquidité



### Investissez « Antifragile » et durable

Treesition vous propose d'investir dans l'arbre, un actif « antifragile », vous apportant une diversification efficace, une résilience économique, et un impact environnemental bénéfique, valorisant ainsi vos investissements même en période de crise.

Risque lié aux marchés sous-jacents et à la perte de valeur du cours du bois



### Risques naturels

Avec Treesition, votre investissement bénéficie d'une assurance forestière en cas de sinistre. De plus, nos ingénieurs agronomes veillent à la gestion et à l'entretien de vos arbres, vous permettant d'être confiant en l'évolution de votre investissement.

Risque d'incendie ou tout autre aléa naturel et droit de créance



### Analyse des réglementations fiscales

L'équipe de Treesition surveille de près les évolutions des législations fiscales européennes afin de vous permettre d'adapter votre stratégie d'investissement et de réduire les impacts fiscaux potentiels.

Risque fiscal et de taux de change



### Stabilité financière et partenariats de confiance

Treesition renforce sa stabilité en développant des partenariats stratégiques qui permettent une diversification des activités et une rationalisation des coûts. De plus, en tant qu'investisseur, vous détenez la propriété pleine et entière de vos arbres, ce qui sécurise votre investissement indépendamment de la situation financière de Treesition.

Risque de crédit et de défaillance de la société



### Le Paulownia : un arbre résistant et performant

Avec Treesition, vous investissez dans des essences hybrides de Paulownia résilientes et non envahissantes, adaptées au climat actuel et futur. Notre équipe d'ingénieurs agronomes assure une surveillance rigoureuse et vous offre une tranquillité d'esprit quant à l'évolution de votre investissement.

Risque de non-croissance, caractère envahissant de l'arbre et/ou d'accident climatique

Ce document a été réalisé à des fins d'information et de promotion ; il n'a pas vocation à être exhaustif. Il ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée, ni une sollicitation à la souscription du produit mentionné.

Toutefois, en cas de souscription, l'investisseur doit consulter notre **Note d'Information** afin de prendre connaissance de la clientèle visée, de manière exacte des risques encourus, notamment le risque de perte en capital, ainsi que des coûts et frais.

L'investissement doit s'effectuer en fonction des objectifs d'investissement de l'investisseur, de son horizon de placement et de sa capacité à assumer le risque lié à la transaction. Il est rappelé à l'investisseur que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et que celles-ci ne sont pas constantes dans le temps.

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement.

La **Note d'Information** concernant le produit mentionné ci-dessus est disponible auprès de ADAE France ou sur le site [www.treesition.com](http://www.treesition.com).



## Treesition France

ADAE FRANCE SAS

### N° Siren :

911.738.771

### Adresse Postale :

Agreen Lab'O - Village by CA  
3 Rue Charles Sadron,  
45100 Orléans, France